

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 30 mars 2004.

PROCES VERBAL

(article L 2121 – 23 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an 2004, le 30 mars à 20h45 au Foyer des Anciens, le Conseil Municipal de Magny en Vexin dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de monsieur Jean-Pierre MULLER, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre MULLER, Monsieur Jean-François PICAULT, Monsieur Claude MOREAU, Monsieur Alain POIRIER, Monsieur José FORNOS, Madame Jocelyne LOUSSERT, Monsieur Christian FREULON, Monsieur Vincent SNOZZI, Monsieur Philippe URBAIN, Monsieur Jean-Paul DABAS, Monsieur Dominique MAVIEL, Madame Isabelle PATTIO, Madame Marie-Noëlle LEOEUF, Madame Monique RIBLET, Madame Sophie LAFAGE, Monsieur Dominique THIERRY, Madame Claudine MAUGAN, Monsieur Joël CABOT, Monsieur Robert AUROS, Madame Françoise DEMARD, Monsieur Pierre MAIGNIEL, Monsieur Michel BIZET, Madame Micheline DROIT, Madame Nicole GOBRON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève GOMEZ	à Mr Jean-Pierre MULLER
Mr Wilfried KOBÄ	à Mr Jean-François PICAULT
Melle Natacha DUBOIS	à Mr Alain POIRIER
Mme Laurence PETITEAU	à Mr José FORNOS
Mme Catherine BAC	à Mr Claude MOREAU

Secrétaire de séance : Madame Micheline DROIT.

Préambule : après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur MULLER fait état des travaux de rénovation intérieure du Foyer des Anciens qui doivent se poursuivre dans les semaines à venir. Il remercie ensuite l'assemblée et les habitants pour leur participation à la tenue des bureaux de vote lors des élections cantonales et régionales. Il en rappelle enfin les résultats sur Magny en vexin.

Élections régionales

Inscrits	Votants	Nuls	Exprimés	M Le Pen	JF Copé	JP Huchon
3160	2227 (70,47%)	70	2157	320 (14,84%)	773 (35,84%)	1064 (49,33%)

Élections cantonales

Inscrits	Votants	Nuls	Exprimés	JP Muller	JP Doré
3160	2250 (71,20%)	158	2092	1292 (61,76%)	800 (38,24%)

Par bureau les résultats sont les suivants pour les cantonales :

		JP Muller	JP Doré
1er Bureau	(Mairie)	59,19%	40,81%
2e Bureau	(Foyer des Anciens)	63,52%	36,48%
3e Bureau	(Arthieul)	58,31%	41,69%
4e Bureau	(Blamécourt)	49,03%	50,97%
5e Bureau	(Aubette)	68,63%	31,37%

Le Maire précise que c'est un encouragement à continuer le travail entrepris. Suite à la demande d'intervention de Mr Thierry, Mr Muller précise qu'il s'agit d'une information et non d'un débat sur les résultats.

I) - Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 1er mars 2004 :

Le Maire soumet à l'approbation le procès verbal reçu le 29 mars et transcrit du CD remis aux groupes, conformément à la jurisprudence rappelée le 1er mars.

Mr MAIGNIEL indique qu'il exprime son désaccord sur l'interprétation de ses propos transcrits page 7 du procès verbal au sujet de l'école de Blamécourt. Mr SNOZZI rappelle le souhait des parents d'étudier le mouvement des enfants vers Arthieul et qu'un tract a été diffusé dans la ville comportant des informations fausses à ce sujet puisqu'il laissait entendre la fermeture de l'école de Blamécourt. Mr MULLER confirme qu'il est intervenu en fin de débat pour souligner que toutes les écoles doivent rester ouvertes et qu'une fausse information diffusée par Mr MAIGNIEL et Mr BIZET par tract prétendait que le maire avait l'intention de fermer l'École de Blamécourt à terme. La municipalité fait en sorte que toutes les écoles soient ouvertes, un document de la municipalité a été diffusé en ce sens auprès de l'ensemble de la population pour démentir les propos contenus dans le tract de MM MAIGNIEL et BIZET, es qualité.

Une école risquant de fermer concerne toute la ville, la municipalité se battra pour que l'école reste ouverte avec un enseignement de qualité. Il n'est pas fait référence aux écoles privées, avec qui la cohabitation est parfaite.

Mr MULLER souhaite que le conseil soit unanime et que ces questions ne soient pas utilisées à certaines fins.

Mr MAIGNIEL réaffirme que les parents et les enseignants paraissent souhaiter cette fermeture.

Mr MAIGNIEL fait référence à la page 10 où il a voulu dire qu'une somme importante étant engagée, il était préférable d'avoir deux propositions pour le parc de la Rosière.

Concernant la page 11, au sujet de la vente des terrains du PAE Demi Lune, il précise qu'il était surpris qu'une construction puisse avoir lieu avant la cession définitive. Il lui a été répondu qu'il s'agit d'un crédit bail.

Constatant que l'approbation des procès verbaux pose problème, Mr MULLER rappelle que chacun peut se porter volontaire à la tenue du secrétariat.

Mme MAUGAN dit qu'elle n'a pas affirmé qu'un affichage sauvage s'installait à Magny mais avait demandé la date d'affichage sous le porche de la mairie, question à laquelle elle indique n'avoir pas eu de réponse.

Mr MULLER avait observé qu'à certains endroits l'affichage sauvage recouvre rapidement l'affichage officiel. Il conviendra de réserver un affichage à cet effet.

Mme MAUGAN a dit que le dossier était vide pour le dossier de subvention à adresser au PNR.

Procès verbal adopté par 21 voix

4 abstentions (MM. DABAS, AUROS, BIZET, Mme DEMARD),

4 voix contre (MM. THIERRY, MAIGNIEL, CABOT, Mme MAUGAN).

II) – BUDGET PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA DEMI-LUNE :

Mme DEMARD et plusieurs autres conseillers de l'opposition indiquent qu'ils n'ont pas reçu les budgets PAE et Assainissement. Mr THIERRY ajoute qu'il a eu les documents en mairie le samedi matin.

Mr FREULON donne lecture du projet de budget

*** Section de Fonctionnement :**

RECETTES		DEPENSES	
Produits des Services du domaine	310 000,00 €	Charges à caractère général	42 998,00 €
Atténuation de charges	79 000,00 €	Charges financières	36 365,00 €
		Virement à la section d'investissement	309 637,00 €
TOTAL	389 000,00 €	TOTAL	389 000,00 €

*** Section d'Investissement :**

RECETTES		DEPENSES	
Virement de la Section de Fonctionnement	309 637,00 €	Remboursement d'emprunts	230 637,00 €
		Opérations d'ordre de section à section	79 000,00 €
TOTAL	309 637,00 €	TOTAL	309 637,00 €

Mme MAUGAN dit qu'il n'y a pas de mention sur le budget PAE dans le rapport de synthèse, qu'elle a eu les documents parce qu'elle s'est déplacée en mairie le samedi, puis à la commission des finances.

Mr MULLER invite Mme MAUGAN à relire les textes plutôt qu'à exercer des recours sans avoir gain de cause.

Mr MULLER observe que les administrés et les élus ont vocation à avoir des documents mais que les demandes de l'opposition, sont exagérées, de l'avis même de la CADA, dès lors qu'elles sont répétitives. Mr MULLER va veiller à ce que certaines choses ne se reproduisent plus dans l'envoi des documents.

Il indique qu'il a saisi le Sous-Préfet récemment du fait de la mise en exergue de dysfonctionnements administratifs récurrents désormais mis en lumière. Il en fera part prochainement.

A titre d'exemple également, Mr MULLER évoque les communications écrites qu'il a faites à propos de la fermeture du gymnase voulue par les pompiers et s'étonne que certains aient prétendu ne pas les avoir reçues, Mr Racoussot, en vacances, s'était loyalement excusé de ne pas les avoir retirées à sa boîte postale. Concernant les documents municipaux, Mr MULLER fait valoir qu'ils sont communicables, que le Directeur général des Services est à disposition des élus à condition que ceux-ci prennent rendez-vous et à condition également que cela ne nuise pas au fonctionnement des services.

Le maire dit qu'il ne peut répondre à certaines demandes parce qu'auparavant un travail n'a pas été fait « à dessein ». Il faudra y revenir précisément plus tard.

Mr MULLER revient au rapport de synthèse qui est le fil conducteur du conseil. Il observe que ce qui compte c'est le fond du budget du PAE qui n'a plus besoin d'être abondé par le budget général, alors qu'auparavant il l'était à hauteur de près de 200 000€. Aujourd'hui, ce budget dégage des marges de manœuvre.

Mr THIERRY demande aussi que le rapport donne les éléments pour pouvoir prendre les décisions.

Mr MULLER invite les conseillers d'opposition à faire des propositions sur le fond. Mr MULLER ajoute même qu'il n'a pas eu à recourir au règlement intérieur qui dispose que chaque proposition doit être assortie de son financement, puisqu'il ne reçoit pas de proposition

Mr MAIGNIEL dit que le maire de Magny paraît être investi d'un droit particulier et lit un document à propos du calendrier de convocation du conseil (Mr AUROS le distribue)

" 24/03 Convocation du conseil

24/03 Réception de la note de synthèse sans les documents budgétaires

24/03 Convocation de la commission des finances pour le 29/03

25/03 Demande de consultation des documents à 16h auprès du directeur général des services. Cette demande est reportée au samedi 27/03

25/03 Réception des documents budgétaires sans PAE ni assainissement

27/03 Consultation en mairie des documents budgétaires mais pas pour les autres points du conseil auxquels ils n'ont pu avoir accès".

Mr MAIGNIEL rappelle une jurisprudence du Conseil d'Etat sur la consultation des documents et les délais préalables au conseil. Il ajoute que les conseillers ne disposent pas de l'état de la dette, de l'état des emprunts garantis, de l'état du personnel. Il dit que l'opposition ne supporte plus ces méthodes.

Mr MULLER invite le conseil à observer ce qui se passe ailleurs, et notamment au Conseil Général pour la tenue des commissions. Mr MULLER dit que le conseil se réunit plus souvent qu'auparavant.

Mr MAIGNIEL préfère voir des conseils avec moins de points inscrits à l'ordre du jour, et la possibilité de consulter les documents s'il n'est pas possible de tenir les commissions.

Mr MULLER dit que certains points sont inscrits à l'ordre du jour, alors que les décisions pourraient être prises autrement. Il ajoute que l'opposition ne joue pas un rôle constructif.

Mr PICAULT souhaite savoir si des questions sont posées sur le budget du PAE. Pour y faire suite, Mme MAUGAN demande si le produit (310 000 €) prévu au budget correspond à des terrains qui restent encore à vendre. Mr PICAULT le confirme.

Mr MAIGNIEL dit que le remboursement anticipé des emprunts avait été évoqué en 2003 mais cette question n'a pas été abordée à nouveau.

Mr PICAULT observe que l'ancienne municipalité n'avait pas été en mesure d'effectuer un remboursement sur 2 ans.

Dans la confusion du débat, Mr MULLER fait référence au règlement intérieur sur les conditions de prise de parole. En fait, celles-ci ne sont pas limitées et ce sont souvent les mêmes questions qui reviennent. Concernant la vente des terrains, les Magnytois peuvent vérifier que la zone d'activités est remplie, que certains terrains sont en cours de vente. Jusqu'en 2001, l'ancienne municipalité avait demandé le report du remboursement d'emprunt parce que le budget ne le permettait pas. Vu la situation héritée en 2001 concernant le PAE, Mr MULLER évoque la prudence de l'équipe actuelle pour que le dossier avance dans de bonnes conditions.

Il a rencontré le Président du Conseil Général à l'époque pour obtenir un échelonnement, ce qui a été obtenu. Cet accord a permis de ne pas augmenter les impôts, c'est ce qui compte. Auparavant le PAE coûtait de l'argent aux contribuables alors qu'il avait vocation à en apporter.

En plus il est regrettable que la conjoncture n'ait pas permis l'installation de Kubota.

Mr PICAULT reçoit de nombreuses entreprises susceptibles de s'installer.

Mr MULLER ajoute qu'un équipementier automobile, une surface alimentaire discount vont s'installer. Il faudra aussi réhabiliter la zone d'activités des Aulnaies, c'est dans le même esprit qu'il est intervenu pour la zone d'activités à Aincourt.

Mr MAIGNIEL dit que le maire prêche des convaincus, mais qu'il y a eu des effets d'annonces.

Mr PICAULT rétorque que Mr MAIGNIEL a toujours voté contre le budget du PAE.

Un échange s'instaure sur le nombre d'entreprises installées.

Mme MAUGAN souhaiterait connaître la date de remboursement des emprunts en 2003 et en 2004.

Mr MULLER n'accepte pas cette question qui laisserait entendre que les documents présentés sont faux.

Adoption du Budget par 22 voix pour, 5 voix contre (MM. MAIGNIEL, AUROS, THIERRY, CABOT, Mme MAUGAN), 2 abstentions (M. BIZET, Mme DEMARD).

III) –BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Mr FREULON présente le projet de budget

*** Section d'exploitation :**

RECETTES		DEPENSES	
Produits des Services	242 000,00 €	Charges à caractère général	46 500,00 €
Dotations	29 555,00 €	Charges de Personnel	7 200,00 €
Atténuation de charges	7 200,00 €	Charges financières	38 398,00 €
Produits exceptionnels	98 965,00 €	Charges exceptionnelles	29 555,00 €
		Dotations aux amortissements	256 067,00 €
TOTAL	377 720,00 €	TOTAL	377 720,00 €

*** Section d'Investissement :**

RECETTES		DEPENSES	
Subventions	414 336,00 €	Remboursement de subventions	98 965,00 €
Emprunts et dettes	142 200,00 €	Remboursement d'emprunts	156 080,00 €
Amortissement des immobilisations	257 512,00 €	Dépenses d'équipement	559 003,00 €
TOTAL	814 048,00 €	TOTAL	814 048,00 €

Mme MAUGAN dit que les conseillers n'ont pas l'état des emprunts pour l'assainissement, demande ce qu'il reste à payer pour les travaux près de l'église.

Mr FREULON répond que le chiffre est au budget soit 559 003€.

Mr MAIGNIEL demande si c'est l'évaluation de la consommation d'eau qui permet d'avoir une estimation réévaluée du produit de la redevance d'assainissement.

Mr FREULON et Mr PICAULT confirment que la prévision a été remise en adéquation avec la consommation.

Adoption par 22 voix pour, 6 voix contre (MM. AUROS, MAIGNIEL, THIERRY, CABOT, BIZET, Mme MAUGAN), 1 abstention (Mme DEMARD).

IV) – BUDGET GENERAL

Mr FREULON présente le projet de budget

*** Section de Fonctionnement :**

RECETTES		DEPENSES	
Produits des Services	278 850,00 €	Charges à caractère général	1 360 536,00 €
Impôts et taxes	2 368 107,00 €	Charges de Personnel	2 436 031,00 €
Dotations/participations	2 275 000,00 €	Atténuation de produits	400,00 €
Autres produits de gestion courante	87 750,00 €	Charges de gestion courante	722 015,00 €
Atténuation de charges	228 000,00 €	Charges exceptionnelles	21 000,00 €
Produits financiers	30,00 €	Charges financières	126 630,00 €
Produits exceptionnels	90 500,00 €	Dotations aux amortissements	65 000,00 €
Transferts de charges	10 000,00 €	Virement à la section d'investissement	606 625,00 €
TOTAL	5 338 237,00 €	TOTAL	5 338 237,00 €

*** Section d'Investissement :**

RECETTES		DEPENSES	
Dotations et réserves	95 000,00 €	Remboursement capital emprunts	277 200,00 €
Emprunts	1 355 472,00 €	Opérations amortissements divers	76 500,00 €
Cessions d'immobilisations	183 000,00 €	Equipement scolaire	18 500,00 €
Amortissement des immobilisations	65 000,00 €	Espace Mandela	250 000,00 €
Virement de la section de Fonctionnement	606 625,00 €	Voirie et réseaux	180 000,00 €
Subventions	1 667 667,00 €	Urbanisme	140 000,00 €
		Acquisitions foncières	1 150 000,00 €
		Stade et crèche	1 730 564,00 €
		Terrain multisports	150 000,00 €
TOTAL	3 972 764,00 €	TOTAL	3 972 764,00 €

Mme MAUGAN demande une explication sur le remboursement de la dette, les chiffres du budget ne coïncident pas avec ceux du tableau d'amortissement.

Mr FREULON indique qu'une estimation a été faite, outre les emprunts déjà souscrits, pour un emprunt en cours dont les fonds sont libérés à mesure des besoins. Mr PICAULT répond en effet qu'il s'agit d'un emprunt concernant les travaux du stade, emprunt inscrit en 2003.

Mr MULLER indique qu'il y a des sommes à recouvrer. Il s'agit notamment d'un litige en cours à propos duquel l'ancien directeur général des services n'avait pas donné immédiatement l'information. D'autre part, des créances dont certaines datent de 1983, sont inrecouvrables. Il faudra les apurer progressivement.

Enfin, la ville exercera son droit de préemption pour une propriété située derrière l'église pour en faire un lieu de promenade et y installer la future bibliothèque médiathèque dans le cadre d'un contrat régional à instruire.

Cela fera une transition avec le Parc de la Rosière. La propriété sera fermée la nuit et disposera d'un gardiennage. Le Parc pourra accueillir certains spectacles.

Ces projets doivent mûrir pour être réalisés et financés. Pour le quartier de l'église, il manque la signalisation et certains travaux du parvis.

En 2004, il y a le programme « Propreté, Sécurité, Respect » avec l'installation de signalisation ; canisettes, corbeilles, l'embauche d'un 3^{ème} policier et d'un agent de médiation. Ceci est un projet global.

En réponse à une demande de Mr CABOT, Mr FREULON indique qu'il y a effectivement un financement prévu pour l'acquisition de la propriété derrière l'église, l'achat de la caserne et celui du terrain du lycée.

Concernant l'endettement, pour démentir des informations inexactes, Mr FREULON dit qu'en 1999 le remboursement de la dette, s'élevait à 276 000€ alors que le montant est de 126 000€ en 2004.

Mme MAUGAN souhaiterait connaître les restes à réaliser. Mr PICAULT dit qu'il seront vus au moment du compte administratif.

Pour les travaux du stade, Mr MULLER rappelle que les travaux devaient être initialement achevés en février, ils sont un peu en retard.

Adoption par 22 voix pour, 7 voix contre (MM. AUROS, MAIGNIEL, THIERRY, CABOT, BIZET, Mmes DEMARD, MAUGAN).

V) – TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Mr FREULON dit qu'il n'y aura pas de changement de taux pour les contribuables magnytois. Il en rappelle le détail.

	Bases :	Taux :	Produit :
Taxe d'habitation	5 109 000	12,62 %	644 756,00 €
Foncier Bâti	4 447 000	18,37 %	816 914,00 €
Foncier non Bâti	78 900	62,42 %	49 249,00 €
Taxe professionnelle	6 479 000	10,82 %	701 028,00 €
		TOTAL	2 211 947,00 €

En réponse à une observation de Mr THIERRY sur le devenir de la taxe professionnelle, Mr FREULON s'interroge sur les compensations que l'Etat devra mettre en place, si la taxe professionnelle est supprimée.

Mr MULLER rappelle que les taxes sont au même niveau depuis 2001, contrairement aux indications parfois répandues quant à l'augmentation du niveau des impôts. Récemment des « papiers jaunes » calomnieux ont été diffusés. Pour sa part, Mr THIERRY observe qu'il préfère faire des observations directement au maire. Mr MULLER dit qu'une procédure est en cours pour les « papiers jaunes » avec dépôts d'une plainte pour diffamation contre personne dépositaire de l'autorité publique, des témoins étant entendus.

Mr THIERRY indique que l'opposition suivra la proposition majoritaire de maintien des taux.

Décision adoptée à l'unanimité.

VI) – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Mr MULLER dit que les dotations précédentes n'ont pas forcément été utilisées en totalité, il convient néanmoins de la solliciter en 2004.

Mr PICAULT propose les opérations suivantes :

- Mise en conformité de l'installation électrique du gymnase, de la chaufferie et de la salle des fêtes.
- Aménagement devant la résidence des personnes âgées
- Volets et fenêtres à l'école de Blamécourt (étage et rez de chaussée de l'ancienne mairie)
- Seconde tranche de l'éclairage scénique de la salle des fêtes
- Fenêtres à la perception

Décision adoptée à l'unanimité

VII) – TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

1) Garderie, Restaurant Scolaire, Centre de loisirs:

Mme LOUSSERT fait une proposition de grille tarifaire applicable au 01/09/04 c'est à dire en même temps qu'est fait le calcul pour le quotient familial, cette hausse s'effectue dans les mêmes proportions que l'inflation.

Mr MULLER tient à observer qu'il n'y a pas de refus de scolarisation sur Magny pour des élèves extérieurs si la nourrice habite la commune, afin de couper court à de fausses informations.

A l'unanimité le conseil adopte le tableau suivant

2) Manifestations et activités culturelles :

Mr POIRIER propose les tarifs du Fest Noz

Fest Noz	Plein tarif :	10,00 €.
	Tarif réduit :	7,50 €.
Stage Musique :		40,00 €.
Stage Danse :		10,00 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

Monsieur SNOZZI, présente le Carnaval 2004 qui comportera quatre cortèges (Blamécourt, Arthieul, Aubette, Centre) qui fusionneront et animeront le centre ancien.

Le bonhomme carnaval (un drakkar) sera brûlé Place de l'Europe, le carnaval sera animé par une vingtaine de musiciens.

VIII)– MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Mr PICAULT observe qu'il y a lieu de créer, à effet du 1er mars, un poste d'attaché afin de régulariser le détachement du nouveau titulaire sur l'emploi de directeur général des services, puisque l'ancien titulaire en congé de fin d'activité est maintenu en sureffectif. Le salaire de ce dernier donne lieu à un remboursement de la Caisse des Dépôts.

Mr MIGNIEL demande si la ville n'avait pas rencontré ce problème de doublement de poste pour le chef de la police municipale.

Mr MULLER le fera vérifier.

Décision adoptée à l'unanimité.

IX) – REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Mr PICAULT indique qu'il faut donner une précision à la délibération du 22 octobre 2003 concernant l'attribution de l'indemnité d'exercice des missions à certains employés. Il convient de préciser le grade et le cadre d'emploi selon le tableau suivant

Cadres d'emplois	Grades	Montant Individuel maximum
Adjoint administratif	Adjoint administratif	Montant de référence x 1,79
Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2 nd e classe	Montant de référence x 1,79
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Montant de référence x 1,79
Agent administratif	Agent administratif	Montant de référence x 1,84
Conducteur de véhicules	Conducteur spécialisé de 2 nd niveau	Montant de référence x 1,968

Décision adoptée à l'unanimité.

Mr PICAULT propose que soit fixé le régime indemnitaire pour le directeur général des services en octroyant l'indemnité d'exercice de missions correspondant au grade d'attaché (1 372,04€/an).

Décision adoptée à l'unanimité.

X) – PROJET M.T.V.S.

Mr URBAIN rappelle à ses collègues le projet touristique MTVS installé actuellement à Butry s/Oise dans des conditions insatisfaisantes (locaux, longueur de la voie). Depuis longtemps, ce projet est envisagé et présente un intérêt touristique et commercial pour Magny.

Ce projet assurerait un maillage avec les sites d'Auvers sur Oise et la Roche Guyon, en constituant un 3ème pôle.

Les partenaires publics y apportent leur concours (Conseil général, Conseil Régional, PNR). Il est demandé un engagement ferme de la ville en mettant à disposition pour l'euro symbolique les terrains appartenant à la commune et nécessaires à l'emprise ferroviaire, à l'exclusion du périmètre de sécurité autour des silos, MTVS installerait la voie ferrée et l'entretiendrait.

Dans le même temps, l'engagement de la commune permettra d'avancer sur le plan juridique dans le recours de Mr Thomassin contre la commune. Celui-ci a été débouté à plusieurs reprises.

Mr MAIGNIEL souhaiterait connaître les locaux dont l'association aurait besoin.

Au vu du PPRI en cours d'élaboration, aucun projet de construction n'est possible.

Concernant le PPRI, Mr MULLER souhaiterait que le diagnostic soit affiné, en regard des outils actuels dont on dispose. Une véritable étude est à engager.

Pour revenir au projet MTVS, Mr URBAIN évoque l'obligation de respecter le périmètre de sécurité des silos.

Mr MAIGNIEL demande s'il est envisagé de repousser les limites du projet.

Mr MULLER précise que certains aspects du projet seront réalisés sur Nucourt. Mr URBAIN dit que l'ancienne gare pourra être restaurée. Mr MAIGNIEL évoque les inconvénients d'éventuelles constructions non loin des habitations.

Mr URBAIN précise que le plan joint ne fait figurer que le départ de la ligne, les constructions (hangars et musée) se faisant sur Nucourt.

A l'unanimité, le conseil donne son accord à la mise à disposition de l'emprise ferroviaire appartenant à la commune pour le projet MTVS.

XI) – TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU PARVIS DE L'EGLISE : ACCORD AVEC LE S.I.E.R.C.

Mr PICAULT expose qu'après les travaux entrepris près de l'Eglise, il est proposé de confier au SIERC les travaux d'éclairage (embellissement du réseau d'éclairage public, éclairage de la façade Sud Est de l'Eglise et éclairage des abords).

Le coût pour la commune est de 8226€ soit 30% du coût Hors taxes, les travaux sont inscrits au programme 2004 du SIERC.

Mr MULLER dit que tout cela contribue à la mise en valeur de l'église.

Mr FORNOS rappelle les travaux effectués à l'église : restauration de l'Orgue avec remise en état des circuits électriques, isolation de l'orgue, adduction de l'eau dans l'église, restauration de la toiture avec réparations ponctuelles, contrat en cours pour la restauration des vitraux afin de demander des subventions, diagnostic à faire pour l'ensemble des travaux à effectuer sur l'église (coût du diagnostic, environ 60000€).

L'église sera également mise sous alarme.

Mr MULLER indique que le lieu pourra accueillir des concerts en extérieur.

Décision adoptée à l'unanimité.

XII) – QUESTIONS DIVERSES

Mme MAUGAN demande un point sur le gymnase.

Mr MULLER propose de se référer pour le détail au journal municipal. Il rappelle les démarches et dit que le gymnase aurait dû être fermé depuis 1997 en raison des prescriptions défavorables de la commission de sécurité. Certaines prescriptions ont été levées (déverrouillage des portes anti-panique, remplacement des blocs de secours).

Le gymnase est ouvert au rez-de-chaussée. Pour les locaux destinés au judo, le maire dément les propos de son président relatés dans la presse.

Le gymnase a été décontaminé et nettoyé par des professionnels aux frais de l'assurance.

Le basket n'a pu avoir lieu ailleurs, les judokas ont exercé leurs activités à Nucourt, les tatamis étant installés par le personnel municipal.

Les tatamis auraient un peu souffert du fait de la décontamination, certains sont à remplacer.

Mr MULLER dit que les peintures de la salle du haut seront refaites et que les locaux seront sécurisés.

Pour les tatamis, le Président a fourni des devis. A l'extérieur, quelques travaux seront effectués. (haies à enlever, pelouse à remettre en état, tags à nettoyer).

Pour le tennis, on fera certains travaux du club house avec l'association d'insertion.

Mr MULLER conclut en indiquant que le gymnase va être réouvert et qu'il faudra entreprendre ensuite des travaux de mise en conformité électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le 7 avril 2004

Le secrétaire

Le Maire,

Micheline DROIT

Jean-Pierre MULLER